

Le téléservice ASAFO- PHARMA

Un outil efficace pour lutter contre les fausses ordonnances

Face à l'augmentation des fausses ordonnances, les pharmaciens d'officine jouent un rôle clé dans la sécurisation de la dispensation. Déployé au niveau national depuis août 2024, le téléservice ASAFO-PHARMA, accessible via amelipro, permet de signaler rapidement une ordonnance suspecte et de consulter les alertes déjà recensées dans toute la France.



Véritable outil d'appui au comptoir, il renforce la vigilance collective entre les officines et l'Assurance Maladie afin de limiter les risques de fraude et de protéger les patients.

Le dispositif évolue également pour répondre aux besoins du terrain, avec notamment la possibilité, depuis juillet 2025, de préciser les échanges réalisés avec le prescripteur ainsi que le motif de falsification identifié.

Un an après son lancement, plus de 15 000 signalements avaient déjà été enregistrés, dont près de trois ordonnances sur quatre confirmées comme frauduleuses après vérification auprès du prescripteur.

Dans le cadre des traitements anticancéreux oraux, particulièrement sensibles et coûteux, ASAFO-PHARMA constitue un levier supplémentaire pour sécuriser le parcours de soins et accompagner une dispensation responsable.

Pour en savoir plus :

[Lien vers site AMELI - ASAFO-PHARMA : un outil efficace pour lutter contre les fausses ordonnances](#)

[Lien vers site AMELI – Téléservice ASAFO-PHARMA : une nouvelle fonctionnalité permet de préciser les signalements](#)

QUIZ

Les bonnes réponses figurent en fin de quiz.

1. Quel est l'objectif principal du téléservice ASAFO-PHARMA ?

- A. Faciliter la facturation SESAM-Vitale
- B. Signaler et consulter des suspicions de fausses ordonnances
- C. Commander des ordonnanciers sécurisés
- D. Déclarer les effets indésirables médicamenteux

2. Quelle information peut être consultée dans ASAFO-PHARMA ?

- A. Les stocks des grossistes-répartiteurs
- B. Les ordonnances déjà signalées comme suspectes
- C. Les historiques de remboursement des patients
- D. Les prescriptions hospitalières en cours

3. Parmi les situations suivantes, laquelle peut justifier un signalement ASAFO-PHARMA ?

- A. Une ordonnance froissée
- B. Une rupture de stock
- C. Une incohérence entre le prescripteur et le traitement prescrit
- D. Un patient sans carte Vitale

 **Bonnes réponses :**

Question 1 : B

Question 2 : B

Question 3 : C

